Conseil d'administration de Nantes Université du 16 mai 2025
Compte-rendu de la liste
« Ensemble pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche »

Compte-rendu rédigé par les élu·es de la liste « Ensemble… » : nous mentionnons uniquement les points qui nous semblent les plus importants. Nos interventions et remarques sont en italique. Pour plus de précisions : contactez-nous.
La numérotation est celle de l'ordre du jour.

1. Informations générales
La présidente rend un hommage à notre collègue Philippe Menuet, retraité longtemps en poste à l'UFR droit, membre du conseil d'administration, décédé récemment. Le CA respecte une minute de silence à sa mémoire.

John Tolan, professeur émérite de l'université, lauréat d'un ERC sur le Coran aujourd'hui en Europe, fait l'objet d'attaques virulentes d'élus RN qui contestent la légitimité du financement de ses recherches pour des raisons idéologiques. La présidente indique que l'établissement le soutient sans ambiguïté, y compris d'un point de vue juridique (protection fonctionnelle).

3. Projet « Ouverture » labellisé ExcellencES : bilan 2024 et perspectives
Le VP formation présente les différents axes du projet : fabrique de ressources éducatives libres (REL) et plateforme Néo, chaire ouverture sociale dans l'enseignement supérieur, cordées de la réussite et des territoires, mission relais handicap, chaire UNESCO philosophie avec les enfants.
Le VP innovation et partenariats présente le point sur l'innovation ouverte, avec le bilan 23/24 et les perspectives 2025.
Le VP transformations écologiques et médiations scientifiques présente le point sur les médiations scientifiques : galerie des sciences, chaire « habiter au prisme des limites planétaires », chercheurs dans les médias et dans les politiques publiques.

Un élu NUD demande des précisions sur les cordées de la réussite.

Chaire : les travaux de la chaire visent à contribuer à produire dans l'établissement dans son ensemble, y compris des établissements membres, une culture commune de la démocratisation du supérieur : identifier les obstacles à l'accès et à la réussite de toutes et tous les jeunes à l'université. Par exemple, selon le milieu social d'origine, le genre, l'origine géographique, etc. La chaire va produire des expertises en réponse à des demandes des composantes, mais produit également ses propres travaux. Un projet de recherche a débuté sur la réflexion autour de la construction d'un IPS (indicateur de position sociale) du supérieur. D'autres recherches vont être lancées si elles sont financées, par exemple sur les antennes universitaires.

Ensemble pose une question sur les ressources éducatives libres et sur l'annonce d'« une plateforme, catalogue ouvert des REL produites par Nantes Université et ses partenaires, pour en assurer la diffusion et le partage libre et gratuit » : pour quelles raisons avoir choisi une nouvelle plateforme ? Les cours de tous niveaux peuvent être déposés dans HAL : une équipe de la BU est déjà chargée de la qualité des métadonnées (affiliation dans les laboratoires, domaines…) et de la formation des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs (EC). De plus, un·e EC qui déposerait ces cours dans HAL les trouverait au même endroit que ses autres publications. C'est plus pratique pour les CV, bibliographies, évaluation… Il aurait été possible de créer une collection HAL des cours en les regroupant par UFR et niveau, par exemple.

Réponse : le choix de cette plateforme remonte à il y a trois ans, on ne pouvait pas atteindre les objectifs fixés avec HAL. Tous les établissements s'appuient sur la technologie retenue ; les collègues de la BU ne devraient pas s'étonner, car le SCD a été associé à la plateforme. Par ailleurs, la plateforme « décolle » bien, il y a aujourd'hui « plus de 150 REL ».

Sur les enjeux liés à la diffusion des connaissances scientifiques à la reconnaissance de la valeur de cette production de connaissance et à la lutte contre la post-vérité : ces enjeux sont absolument cruciaux, et ne sont pas sans lien avec la question du sous-financement de l'enseignement supérieur et de la recherche. Porter la parole des scientifiques est une nécessité, mais il faut aussi accompagner pour que cette parole trouve sa place dans l'espace médiatique et que les collègues puissent et sachent refuser des sollicitations en dehors de leurs compétences. Nous attirons également l'attention sur le fait que la mise en visibilité médiatique tend à mettre en lumière les « stars » de la recherche, et renforce l'invisibilisation des femmes et des jeunes chercheurs et chercheuses.

4. Fonctionnement des instances (CA, CAC, Conseils de pôle) : présentation du rapport de la Mission Démocratie universitaire

Le responsable de la mission présente ce point. La mission a débuté en juillet 2022 sur le statut des élus et en novembre 2023 sur le fonctionnement des instances.
La mission propose de changer profondément le fonctionnement des instances centrales. Deux types de dossiers seraient présentés dans les instances, « stratégiques » ou « non stratégiques ». Les seconds feraient l'objet d'un « vote bloqué ». Des commissions seraient mises en place avant les conseils, avec une commission préparatoire et une commission d'affaires générales.
Au niveau des pôles, il y a déjà beaucoup de réunions en amont des conseils de pôle, notamment en santé. Les conseils de pôle sont vécus comme des chambres d'enregistrement. Les modifications mineures de maquettes seraient votées uniquement dans les composantes.

Ensemble demande des précisions sur ce qu'est le vote bloqué. Réponse : il s'agit de regrouper dans un seul vote plusieurs points de l'ordre du jour. Cela nécessite un travail sur l'ordre du jour, avec la possibilité pour les élu·es de refuser le vote bloqué.

Une élue NUD souligne qu'il n'y a pas toujours de compte-rendu des conseils de pôle. Réponse : cela est pourtant obligatoire. Les PV se trouvent sur l'intranet de l'établissement.

Un élu NUD demande comment se passe la vérification des règles et des normes si les maquettes ne sont plus votées dans les conseils de pôle ?

L'élu Union pirate donne un exemple pour montrer que, dans le fonctionnement actuel, les élu·es au conseil de pôle n'ont aucun poids sur la construction des maquettes, car ils interviennent trop tard.

Une élue NUD souligne que le non-cumul des mandats est un objectif louable, mais qu'il peut être difficile à mettre en place dans les petites composantes où il y a peu de personnels.

Ensemble souligne le fait qu'il n'y a toujours pas de statut de l'élu défini. Pour les BIATSS, il n'y a pas d'allègement de la fiche de poste prévue ni d'équivalent temps plein (ETP) dédié. Il est temps que cette question que cela soit réglé en définissant un nombre d'heures de travail par instance à mettre dans les fiches de postes. Nous attirons également l'attention sur le risque de rendre les choses plus complexes encore qu'elles ne le sont déjà. Nous avions regretté que la CPCA disparaisse dans l'établissement expérimental : nous saluons son possible retour.

Plus généralement, le constat sur le fonctionnement et les dysfonctionnements des instances est très intéressant : l'objectivation des difficultés réelles est un point très positif. Ensuite, il y a des choix qui sont faits (propositions/recommandations), et nous ne les partageons pas. D'abord le cadre général : celui de l'établissement expérimental, qui conditionne le fonctionnement des instances. Tous les problèmes des instances ne viennent pas de l'EPE, mais beaucoup seraient résolus sans cet EPE…
Nous avons donc une proposition disruptive : pourquoi ne pas expérimenter les règles du Code de l'éducation applicables aux universités pour le fonctionnement de notre établissement, de ses conseils, de son fonctionnement démocratique ?
Réponse : soit nous redevenons une université « à l'ancienne », soit nous devenons un grand établissement. Dans les deux cas, il faut réécrire les statuts, donc la question de la modernisation ou de l'ajustement se posera.

5. Politique de la science ouverte : signature de la déclaration de Barcelone
Ce point est présenté par le VP recherche. L'université a signé la déclaration de San Francisco en 2021, puis l'appel de Paris sur le lancement de la démarche de réforme du système d'évaluation de la recherche, COARA en 2023. Déclaration de Barcelone : s'engage sur l'ouverture de toutes les métadonnées de production de la recherche. Objectifs : une meilleure identification des résultats de la recherche, des auteurs, des laboratoires, établissements et financeurs + un pilotage facilité de l'activité de recherche et son évaluation.

Vote : approbation à l'unanimité.

6. Charte de gestion des enseignants et chercheurs contractuels
Le 1er VP présente ce point. Il s'agit de se doter d'un document de cadrage sur le recrutement, la gestion des collègues contractuel·les, la rémunération, le licenciement. Le document englobe de manière exhaustive tous les types de contrats dans l'établissement. Le chantier concernant la rémunération des post-doctorants (les montants planchers de rémunération seront inférieurs à ceux des contrats doctoraux) est décalé à plus tard.

Ensemble salue le fait qu'il y ait un cadrage, pour que les choses soient claires et plus égales entre les non titulaires, mais remarque que le besoin de cadrage est lié au développement du précariat à l'université, qui remet en cause le fait que les services publics soient produits principalement par les fonctionnaires. Au-delà des remarques faites lors du comité social d'administration, que nous partageons, nous soulignons deux points : 1) la faible rémunération des contractuelles et 2) le refus de reconnaître une équivalence 1 heure TD = 1 heure TP, qui crée une inégalité avec les titulaires. Le Comité social d'administration a donné un avis défavorable. Nous reprenons à notre compte les critiques faites au cadrage et nous voterons donc contre.

Vote : 20 POUR et 5 CONTRE (dont Ensemble)

7. Attribution d'une subvention d'investissement à hauteur de 130 000 € TTC au bénéfice de l'École nationale Supérieure d'Architecture de Nantes pour la réalisation d'une antenne du Service de Santé des Étudiants

Il s'agit d'une antenne qui proposera la totalité des soins. L'ouverture est prévue pour la prochaine rentrée universitaire et le SSE sera accessible à tous les étudiants. L'enjeu est d'avoir un SSE en

proximité sur l'Ile de Nantes qui à terme sera un campus de 10 000 étudiants. Le financement (budget total de 260 000 euros) est assuré par l'ENSAN, le COMP, la CVEC et cette subvention de NU à valider.

Vote : approbation à l'unanimité.

8. Attribution d'une subvention à l'association de gestion de la salle de spectacle de l'Université de Nantes (TU) pour l'année 2025

Présentation par la VP déléguée culture du bilan d'activité et du bilan financier. Le premier financeur et la ville de Nantes, le deuxième est l'université, puis la DRAC. Des économies ont été recherchées depuis le Covid. Une réhabilitation extérieure thermique est prévue en 2026-27, avec une saison hors les murs (l'équipe sera relogée sur un campus) + une rénovation intérieure.

Vote : approbation à l'unanimité.

11. Point d'étape sur le plan d'économies budgétaires

Au CA du 13 décembre, le budget initial 2025 a été voté avec un déficit de 15,9 millions d'euros. Lors du même CA, la représentante du rectorat était intervenue pour dire que le rectorat autorisait le vote du budget en déficit, mais demandait le vote début 2025 d'un budget rectificatif. Ce budget rectificatif est en préparation. Proposition de la direction de l'établissement : 4,5 millions d'euros d'économie. Elle a demandé aux composantes de faire des propositions d'économies, sans faire de cadrage *a priori* des économies. Le total des remontées chiffrées est de 4,7 millions d'euros d'économies, mais qui ne sont pas toutes réalisables en 2025.
Les propositions remontées ont été analysées sur leur faisabilité et leurs effets. Les économies proposées sont validées, ou revues à la baisse, sauf pour l'Inspé.
Après arbitrages de la présidence, les économies en 2025 représentent entre 1,08 et 1,54 % du budget hors masse salariale des pôles et Inspé ET 7 à 16 % des crédits scientifiques des pôles. Pour les laboratoires de recherche : baisse entre 0,35 et 0,79 % du budget hors masse salariale ET baisse de 7,1 à 10 % des crédits scientifiques. Pour les services, les économies se montent à 587 500 euros.
Le budget rectificatif sera présenté au CA du 6 juin.

Le représentant UNSA-SNPTES demande si l'annulation de la jouvence du matériel informatique pour 2025 fait partie des mesures d'économie. Réponse : cette décision faisait partie du budget initial, qui a été diminué en 2025. Pour le matériel informatique, c'est lié notamment à la baisse des financements de la région.

Un élu NUD dit qu'il faut que les collègues sachent qu'on entre dans une période de tension sur le budget et qu'on évalue les impacts de ces économies, *a fortiori* si ces économies sont durables.
Le 1er vice-président indique que le travail a été mené dans le détail, « ligne par ligne ». Ce sont les pôles qui géreront la mise en place des économies.

Un élu NUD salue la démarche fondée sur la responsabilité des collègues. Il considère que l'effort sera accepté dès lors qu'il sera justement partagé. Il insiste sur la nécessité de la circulation de l'information, mais aussi de faire des préconisations d'économies plus précises. Réponse : on garde en mémoire ces économies et elles reviendront dans le débat budgétaire de juin.

L'élu Union pirate demande quels seront les effets sur les étudiants. Réponse : ce sont des économies de fonctionnement, pas d'effet sur les étudiants.

Ensemble intervient pour rappeler le contexte national qui est très inquiétant.
L'université a traversé une crise financière il y a une dizaine d'années, qui avait été vécue difficilement par les collègues, mais c'était à l'époque dans un contexte national différent.
Un décret d'avril 2025 a annulé 493,27 millions d'euros (M€) en autorisation d'engagement (AE) et 386,84 M€ en crédits de paiement (CP) sur le périmètre de la mission interministérielle pour la recherche et l'enseignement supérieur (MIRES). Alors que la MIRES représente seulement 5,3 % du budget général de l'État, cette annulation de crédits de paiement de près de 400 M€ correspond à 15,1 % de l'ensemble des annulations. Concernant spécifiquement les Formations supérieures et la recherche universitaire, ce sont 56 M€ d'annulations qui sont actés en autorisation d'engagement et 58 M€ en crédits de paiement. L'absence de compensation des mesures salariales de 2024 dans la fonction publique et de l'augmentation de 4 % en 2025 de la contribution au compte d'affectation spéciale (CAS) concernant les pensions avait déjà placé les organismes de recherche comme les établissements de l'enseignement supérieur en situation de déficit structurel, les contraignant à puiser dans leur fonds de roulement.
Les économies présentées aujourd'hui pourraient sembler indolores, mais elles vont avoir des effets réels sur nos conditions de travail, les conditions d'études des étudiantes et étudiants, nos missions de service public.

La présidente et le 1er VP partagent ces inquiétudes. La présidente indique que le travail se poursuit pour agir sur les budgets nationaux de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le 1er VP souligne que ces économies s'ajoutent aux économies déjà réalisées dans le budget initial 2025 ; il ne pense pas que ce sera indolore.

Le représentant UNSA-SNPTES insiste sur le fait que les économies seront très conséquentes pour le pôle sciences et technologies et ne sont pas du tout indolores.
Il pose la question des COMP à 100 % *(note Ensemble : la totalité du budget Etat serait conditionnée à des objectifs)*.
La présidente répond que les COMP à 100 % ne sont pas encore très clairs, mais qu'il est nécessaire d'avoir un socle de financement qui garantit les missions de services publics. Elle affirme que les COMP à 100 % sont un piège pour les établissements.

12. Questions diverses
—> Un élu NUD intervient sur la nouvelle réforme de la formation et du recrutement des enseignantes et des enseignants. Ce sujet va avoir un effet sur un grand nombre de collègues et de formations pour lesquelles la formation des enseignant·es est une activité très importante. C'est une très mauvaise nouvelle, car cela suppose de sacrifier des contenus fondamentaux de licence pour préparer au concours. Les savoirs universitaires sont ici directement attaqués, car les étudiants, futurs enseignants, n'auront pas reçu de formation scientifique complète dans la discipline qu'ils devront enseigner.

Réponse du VP formation : la conférence des Directeurs d'INSPE a soutenu le positionnement du concours en L3. Ce sera aux équipes pédagogiques de choisir les adaptations qu'elles jugent nécessaires.

Une élue Ensemble intervient sur ce sujet : un point positif est la rémunération des lauréat·es dès le M1, alors que la précarité étudiante est très forte. Mais l'employeur ministère de l'Éducation nationale (MEN) attend en retour que ces lauréat·es soient productifs, ce qui est contraire à la formation.

Pourquoi y a-t-il un risque pour la formation universitaire ? Peut-être moins à cause de la position du concours, qu'à cause de la volonté de cadrage très fort du MEN : il va falloir tenir nos prérogatives universitaires pour la qualité de la formation. À l'interne de l'université, la question va être : quel travail en commun entre l'Inspé et les UFR pour la mise en place du nouveau master et de la nouvelle licence PE ?

—> L'élu Unsa-Snptes fait état de remontées nombreuses de collègues sur la mise en place de Sifac+ : risque de perte financière pour l'établissement et surmenage des collègues à cause de gros dysfonctionnements de Sifac+.
Réponse : la directrice générale des services est au courant du problème.